

## Séance extraordinaire du 17 août 2009

### Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 17 août 2009 à 22 h 00 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
M. Normand Papineau, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller.

#### **FORMANT QUORUM**

#### **Renonciation à l'avis de convocation**

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à vingt-deux heures (22 h 00) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nancy Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2009-08-263

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

#### **Ordre du jour**

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation afin de tenir la marche historique dans les rues du village de Saint-Étienne-des-Grès
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

#### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **3. Autorisation afin de tenir la marche historique dans les rues du village de Saint-Étienne-des-Grès**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Rémi Lamy afin d'autoriser Le Club de randonnée LES GRÈS de faire une marche vers la Gabelle dans le cadre des fêtes du 150<sup>e</sup>;

## Séance extraordinaire du 17 août 2009

2009-08-264

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise Le Club de randonnée LES GRÈS à tenir la marche historique samedi le 26 septembre 2009 ou en cas de mauvais temps le dimanche 27 septembre 2009 vers la Gabelle et ce, à partir de l'église sur la rue Principale, le chemin des Dalles et le boulevard de la Gabelle (intersection chemin de la Gabelle). Il est de plus résolu d'autoriser le Service incendie de Saint-Étienne à fournir deux (2) pompiers pour ouvrir la marche avec l'unité d'urgence (622).

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**4. Période de questions**

Début : 22 h 10  
Fin : 22 h 10 (pas de questions)

**5. Fermeture de la séance**

2009-08-265

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 22 h 10.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe